

Réaménagement du parc Hertel : résultats du sondage

Dans le cadre de la démarche de participation publique effectuée par la Ville de Chambly sur le réaménagement du parc Hertel, la municipalité partage les résultats du sondage.

Accessible du 1^{er} au 15 décembre 2022 sur la plateforme Espace Chambly, le sondage proposé aux citoyens visait à mieux connaître leurs besoins en tant qu'utilisateurs; à cerner adéquatement leurs attentes et leurs désirs; ainsi qu'à définir les équipements qui répondraient à leurs exigences et usages concrets. Ceci, afin qu'ils contribuent à penser et à imaginer ce parc; qu'ils aient un apport concret dans son développement et son déploiement, avec la ferme volonté qu'ils se l'approprient par la suite.

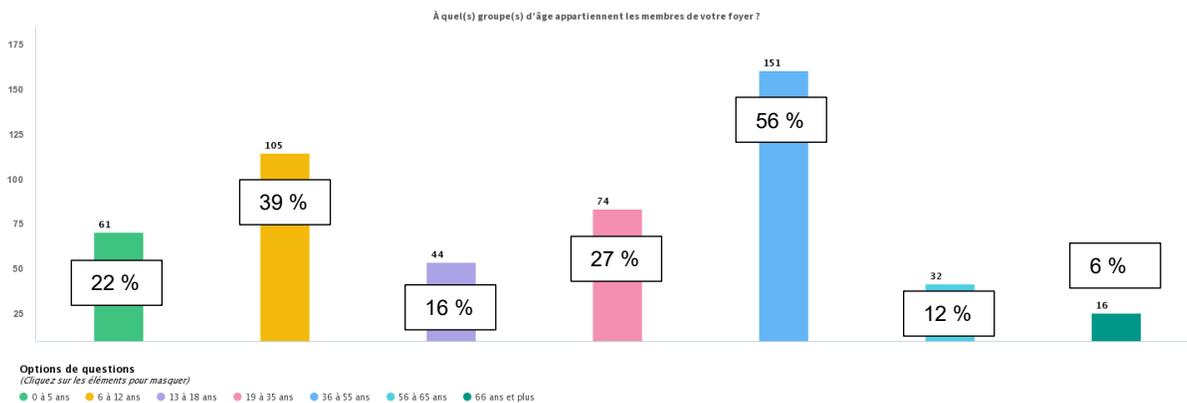
Résultats du sondage

L'on compte 272 répondants au sondage, lesquels sont tous citoyens de Chambly. Parmi ceux-ci, 64 % avoisinent le parc Hertel (moins de 10 minutes de marche); 21 % habitent à proximité (10 à 20 minutes de marche); 14 % résident dans le quartier (à quelques minutes en voiture), alors que 1 % sont situés à distance (plus de 15 minutes en voiture).

Le parc Hertel étant classé comme parc de voisinage, l'on a pris soin de comparer les résultats des réponses des citoyens demeurant à distance de marche (voisins et à proximité) avec les résultats de l'ensemble des répondants. Cet exercice a permis de confirmer que l'ensemble des réponses obtenues par le premier groupe sont en parfaite cohésion avec les réponses de l'ensemble des répondants.

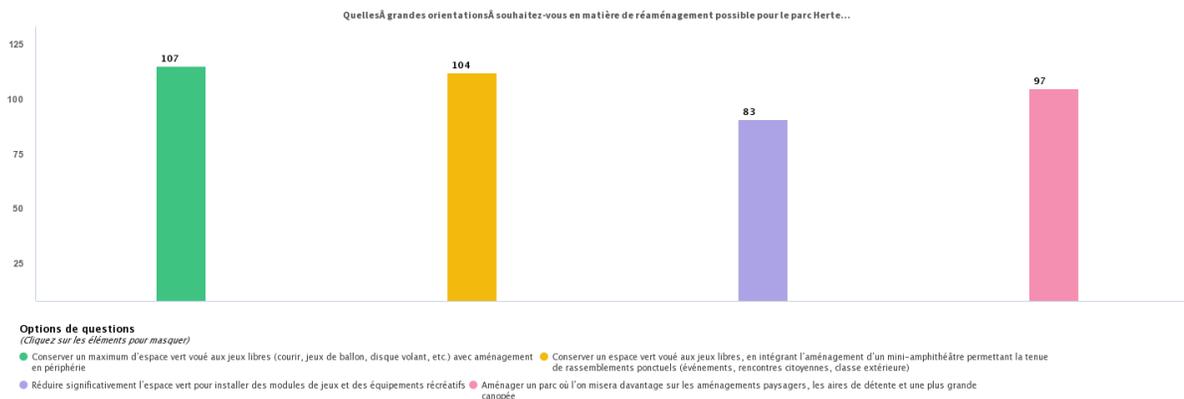
Les résultats démontrent que la **fréquence des visites** au parc Hertel est variable. En effet, 24 % des répondants le fréquentent quotidiennement, 14 % y font des visites hebdomadaires, 30 % s'y rendent occasionnellement, 20 % le visitent rarement, alors que 12 % n'y sont jamais allés. Les deux derniers groupes ont été invités à préciser les raisons qui justifient leurs réponses. Les principaux motifs évoqués portent sur le manque d'aménagement du parc, se traduisant par une absence d'intérêt pour le visiter ou le fait d'avoir d'autres parcs à proximité répondant mieux à leurs besoins. D'autres précisent ne pas y aller puisqu'ils n'ont pas d'enfants ou simplement parce qu'on n'y retrouve pas d'équipements destinés à ces derniers.

Les répondants ont été invités à préciser les **groupes d'âge** auxquels appartiennent les membres de leur foyer. Le groupe le plus représenté est celui des 36 à 55 ans (dans 56 % des résidences), suivi du groupe 6 à 12 ans (dans 39 % des résidences). Les autres groupes d'âge sont répartis comme suit : 19 à 35 ans (27 %); 0 à 5 ans (22 %); 13 à 18 ans (16 %); 56 à 65 ans (12 %); 66 ans et plus (6 %).



L'on a demandé aux répondants de prioriser deux des **quatre grandes orientations proposées pour le réaménagement du parc Hertel**, en précisant toutefois que ces choix auraient une incidence directe sur les activités et les équipements des questions subséquentes. L'on constate une légère préférence pour l'option

Conserver un maximum d'espace vert voué aux jeux libres avec des aménagements et périphérie, qui a été le premier choix de 107 répondants. De son côté, l'option Conserver un espace vert voué aux jeux libres, en intégrant l'aménagement d'un mini-amphithéâtre permettant la tenue de rassemblements ponctuels a été priorisée par 104 répondants. Les options Aménager un parc où l'on mettra davantage sur les aménagements paysagers, les aires de détente et une plus grande canopée et Réduire significativement l'espace vert pour installer des modules de jeux et des équipements récréatifs ont suscité moins d'intérêt, en étant priorisées par 97 et 83 répondants respectivement.



Les opinions entourant le maintien de l'aire de glace, habituellement aménagée en saison hivernale pour le patinage libre, sont partagées. D'une part, 38 % considèrent qu'il importe de la conserver; 28 % indiquent qu'elle pourrait être déplacée dans un autre parc situé à proximité; 23 % mentionnent n'avoir aucune opinion sur le sujet; 10 % précisent l'utiliser peu et pourrait être retirée.

Les répondants ont été incités à prioriser les **activités familiales** qu'ils souhaiteraient pouvoir pratiquer dans ce parc. Elles se résument comme suit (du plus important au moins important) :

- 1) Courir, s'adonner à des jeux libres sur surface gazonnée (disque volant, ballon, etc.);
- 2) Pique-niquer, socialiser;
- 3) Jouer, sauter, glisser, grimper;
- 4) Jouer dans la neige, patiner;
- 5) Relaxer, lire;
- 6) Se rafraîchir, jouer dans l'eau;
- 7) Se balancer;
- 8) Jouer dans le sable, jeux de construction et de création (ex. : avec des bûches, des branches, etc.).

Pour cette question, les répondants devaient prioriser chaque élément, de 1 (plus important) à 8 (moins important).

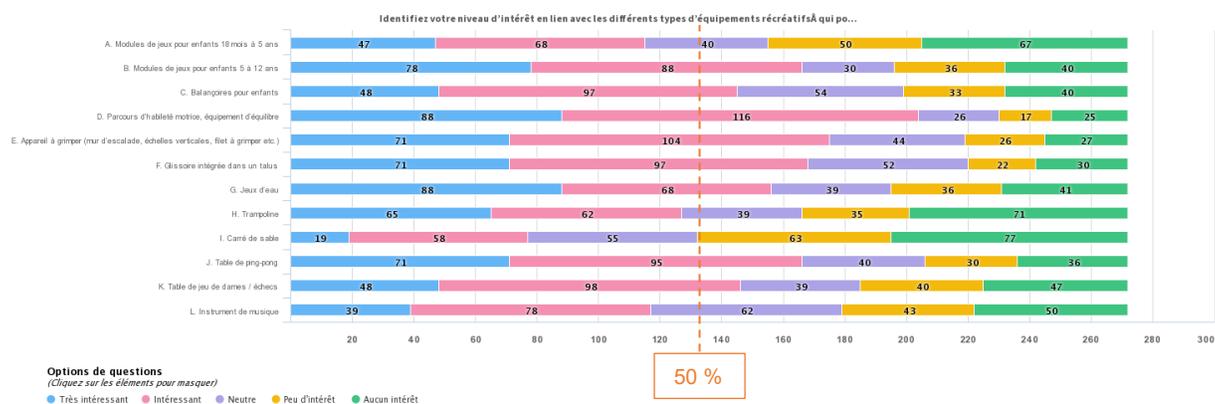
OPTIONS	CLASSEMENT MOYEN
Courir, s'adonner à des jeux libres sur surface gazonnée (disque volant, ballon, etc.)	3.51
Pique-niquer, socialiser	4.10
Jouer, sauter, glisser, grimper	4.29
Jouer dans la neige, patiner	4.43
Relaxer, lire	4.72
Se rafraîchir, jouer dans l'eau	4.73

Les répondants ont été invités à préciser leur niveau d'intérêt, en lien avec les différents **types d'équipements récréatifs** qui pourraient être ajoutés au parc. Ceux qui ont été qualifiés de « très intéressants » ou « intéressants » par la majorité sont :

1. Parcours d'habileté motrice, équipement d'équilibre (75 %)

2. Appareil à grimper (mur d'escalade, échelle verticale, filets à grimper, etc.) (64 %)
3. Glissoire intégrée dans un talus (62 %)
4. Modules de jeux pour enfants de 5 à 12 ans (61 %)
5. Table de ping-pong (61 %)
6. Jeux d'eau (57 %)
7. Table de jeu de dames/échecs (54 %)
8. Balançoires pour enfants (53 %)

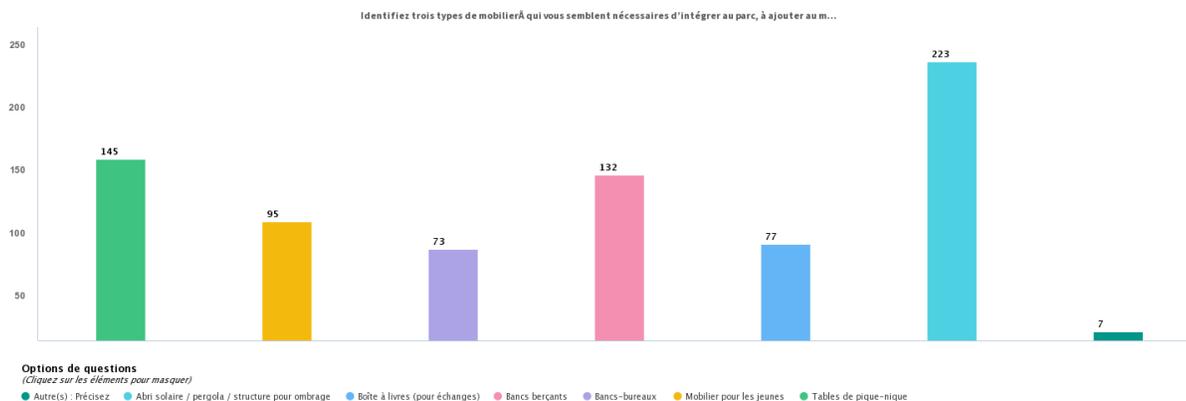
Les équipements ayant généré moins d'intérêt ou aucun intérêt sont : le carré de sable, les modules de jeux pour enfants de 18 mois à 5 ans, l'instrument de musique et le trampoline.



Lorsqu'on demande aux citoyens d'identifier trois types de mobilier devant être intégrés au parc, à ajouter au mobilier habituel, les plus populaires sont :

- l'abri solaire/pergola/structure pour ombrage (82 %),
- les tables de pique-nique (53 %),
- les bancs berçants (49 %).

Ceux qui suscitent le moins d'intérêt sont : le mobilier pour les jeunes (35 %), la boîte à livres (28 %) et, les bancs bureaux (27 %).



Finalement, l'on a demandé aux citoyens de formuler leurs préoccupations en lien avec le réaménagement du parc. Aussi, les 125 commentaires recueillis ont été groupés par sujets.

- 1) **Végétalisation et arbres (31 %)** : Les citoyens souhaitent conserver les arbres et en ajouter, tant pour protéger l'environnement que pour créer de l'ombre. Ils se disent préoccupés par la coupe d'arbres que pourrait occasionner le réaménagement du parc et la construction du futur CPE. Ils accordent de l'importance à la complémentarité du parc avec la cour de l'école De Salaberry, qui compte présentement peu ou pas de verdure. Certains proposent même d'ajouter des jardins et de la diversité en matière de plantations.

- 2) **Harmonie avec l'école et le CPE (26 %)** : Des citoyens souhaitent que le parc réponde aux besoins des clientèles de l'école De Salaberry, du futur CPE et des camps de jour. Ils considèrent que le parc sera une extension de la cour d'école; un endroit pour se dégourdir les jambes et pratiquer des activités sportives dans un espace vert. Ils souhaitent voir un réaménagement de la cour d'école.
N.B. Il importe de rappeler que le projet de réaménagement du parc Hertel se limite au terrain appartenant à la Ville, c'est-à-dire le parc proprement dit. Des discussions ont également eu lieu avec les responsables de l'école et du CPE afin d'identifier leurs besoins et suggestions.
- 3) **Installations sportives existantes (14 %)** : Des répondants souhaitent que les installations sportives actuelles soient conservées, voire bonifiées et mieux entretenues. Ils précisent que l'offre en matière de baseball est limitée à Chambly et qu'il serait dommage de la diminuer davantage en retirant le terrain du parc, qui serait plus utilisé s'il était mieux entretenu. En ce qui a trait à la patinoire, elle est fort appréciée des répondants (6 %), qui précisent que leurs enfants la fréquentent quasi quotidiennement en hiver. Aussi, ils souhaitent l'ajout d'un abri pour pouvoir se réchauffer et enfiler leurs patins.
- 4) **Complémentarité de l'offre avec les autres parcs (10 %)** : Des répondants ont formulé le souhait que le parc Hertel se démarque des autres parcs du quartier, afin d'offrir un environnement unique et complémentaire. Puisque les parcs du secteur comportent déjà des modules et jeux, ils souhaitent que le parc Hertel réponde davantage aux besoins d'une clientèle adolescente et adulte. Les mots-clés mentionnés incluent : havre de paix, tranquillité, nature, balancelles et, installations sportives.
- 5) **Calme et intimité des résidents (10 %)** : Le bruit constitue une préoccupation pour plusieurs, qui appréhendent que le réaménagement du parc nuise à la tranquillité du quartier, déjà très animé sur semaine avec la présence de l'école. Ils souhaitent un parc axé sur la tranquillité, non propice aux rassemblements en soirée.

Soulignons que d'autres préoccupations ont été soulevées, en moins grand nombre, notamment sur l'accessibilité universelle, la propreté des lieux et la sécurité routière.

Consultation publique

Il est à noter que l'ensemble des résultats du sondage ont été acheminés au Service loisirs et culture et à la firme Stantec, spécialisée en architecture du paysage, qui élaborera deux concepts d'aménagement correspondant aux résultats du sondage et répondant aux besoins des différentes clientèles. Aussi, les citoyens sont invités à prendre part à une **consultation publique, le mercredi 29 mars, à 19 h, à la salle Emma-Albani du Pôle culturel de Chambly**, situé au 1625, boulevard De Périgny, où l'on présentera les deux plans d'aménagement, afin de procéder à un échange constructif sur le sujet.

À propos du parc Hertel

Rappelons que le parc Hertel, d'une superficie de 41 515 pi², est situé dans le district Louis-Franquet. Il est bordé par la rue Hertel et l'avenue de Gentilly, l'école De Salaberry, ainsi que le futur centre de la petite enfance (CPE). Considéré comme parc de voisinage ayant une desserte établie dans un rayon de 400 mètres, il s'adresse et répond essentiellement aux citoyens demeurant à proximité, c'est-à-dire à distance de marche et permettant une fréquentation quotidienne. De petite superficie, les équipements de ce type de parc s'adressent particulièrement aux jeunes enfants; il doit comporter en principe des équipements récréatifs et du mobilier urbain favorisant le jeu et la détente. En 2024, la Ville projette son réaménagement complet et le retrait du terrain de baseball, lequel est très peu utilisé. Elle souhaite remanier cet espace pour en faire un lieu qui sera fréquenté et apprécié. Ceci, en intégrant les besoins de ses différentes clientèles, notamment les gens du secteur, les élèves de l'école, les enfants du CPE et des camps de jour.

Rappelons que par le biais de la participation publique, les citoyens de Chambly sont encouragés à s'impliquer et à s'exprimer sur les différents sujets proposés, afin d'avoir un apport concret dans la planification, la gestion et le déploiement de leur municipalité. De cette façon, ils contribuent à forger une ville à leur image, profitable à l'ensemble de la communauté, respectant leurs valeurs et leur style de vie.

Pour plus d'information sur le sujet, les citoyens sont invités à communiquer avec le Service des communications et relations avec les citoyens à participation.publique@ville.chambly.qc.ca.